

FEDERALE ASSURANCE

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES
ACCIDENTS, L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE
ET LES RISQUES DIVERS

Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2025***

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024.

Comme ce fut le cas les deux années précédentes, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+ 12,5 %). En 2024, il s'élève à € 250,6 millions. Il convient de noter que le chiffre d'affaires réalisé par Optimco est intégré dans ce montant.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) de 2024 est en augmentation à la suite de l'intégration d'Optimco dans le portefeuille et aux augmentations exceptionnelles de réserves pour prise en compte du nouveau tableau indicatif (communiqué en décembre 2024). Combinée à un encaissement en progression moins important, elle impacte négativement le ratio combiné brut (le rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui augmente de 97,3 % en 2023 à 118,3 % en 2024. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation continuent à augmenter (+20,9 %) mais, comme c'est le cas pour l'encaissement, il convient de tenir compte de l'intégration d'Optimco au 1er octobre 2024.

Les résultats financiers ont connu une baisse de € 3,2 millions : les résultats récurrents diminuent de € 2,3 millions et les revenus non-récurrents ont pour leur part régressé de € 0,96 million. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, bien qu'en recul, de € 2,1 millions, après prélèvement de € 23,3 millions dans la provision pour égalisation et catastrophes.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

a. Auto

i. Responsabilité Civile (R.C.)

L'encaissement (+ 22,4 % : de € 46,1 millions en 2023 à € 56,5 en 2024) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers. L'intégration d'Optimco à partir du 1/10/2024 a été le moteur de cette croissance.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), se dégrade (162,6 %), principalement à la suite de l'augmentation des réserves, afin de prendre en compte le nouveau tableau indicatif.

ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient également leur encaissement augmenter (+ 15,5 % dont 10,0 % dus à l'intégration d'Optimco: de € 34,6 millions en 2023 à € 40,0 millions en 2024).

Le ratio combiné net de réassurance se dégrade néanmoins (101,3 %). Cette évolution est notamment due à une augmentation significative des coûts de réparation des véhicules accidentés. Ce constat vaut tout particulièrement pour les véhicules immobilisés.

b. Responsabilités civiles (autres que l'assurance Auto)

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance de l'encaissement observée au cours des trois dernières années s'accroît encore en 2024 (+ 7,6 % : de 40,1 millions en 2022 à € 45,9 millions en 2023 à € 49,4 millions en 2024). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins des différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), et redevenu favorable en 2021 et 2022, se dégrade à nouveau depuis 2023, (127,6 % pour 2024). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à poursuivre ses efforts afin de maîtriser ses frais d'exploitation et veiller à la qualité de son portefeuille.

c. Incendie

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+ 8,5 % : de € 76,0 millions en 2023 à € 82,5 millions en 2024). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de l'augmentation tarifaire en 2024 et de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, défavorable de 2020 à 2022, s'est significativement redressé en 2023 et reste favorable en 2024 (98,2%). Les aléas climatiques connus en 2021 et 2022 ne se sont pas reproduits en 2024.

d. Assurances Techniques

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement continue à progresser en 2024 (+ 10,2 %) pour les assurances techniques.

Solvabilité

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité sous les normes Solvency II. Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité s'élève à 198 %.

Ristournes

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas distribuer de ristournes relatives à l'exercice 2024 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise précédemment concernant l'affectation des résultats, FEDERALE Assurance privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurance et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux.

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	8.706.652,20
Placements	682.238.284,24
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	10.605.972,85
• les placements dans des entreprises liées SA FRE, SICAV FEDERALE INVEST, OPTIMCO, AMINDIS, FREIM	190.094.059,85
• les autres placements financiers, essentiellement :	481.538.251,54
– les actions et autres titres à revenu variable	23.587.258,34
– les obligations et autres titres à revenu fixe	416.137.398,98
– les autres prêts, essentiellement en private equity	41.813.594,22
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	114.247.828,54
Créances	106.410.134,04
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	41.368.530,47
• nées d'opération de réassurance	28.563.228,28
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	36.478.375,29
Autres éléments d'actif	6.455.320,78
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	1.612.140,92
• les valeurs disponibles	4.843.179,86
Comptes de régularisation	27.257.364,61
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	945.315.584,41

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	119.054.252,55
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.119.184,32
• les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
• la réserve légale	2.297.980,40
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
• les réserves immunisées	861.598,22
• les réserves disponibles	85.478.929,19
• le bénéfice reporté	12.971.885,21
Provisions techniques	725.548.481,62
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes.	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	103.612.327,23
• provisions pour sinistres	453.952.025,13
• provision pour participation aux bénéfices et ristourne	585.452,03
• provision pour égalisation et catastrophe	166.380.378,96
• provision de vieillissement	1.018.298,27
Provisions pour autres risques et charges	93.195,81
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
Dépôts reçus des réassureurs	26.769.959,96
Dettes	63.926.057,02
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	14.036.007,48
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	5.148.056,80
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	44.741.992,74
Comptes de régularisation	9.923.637,45
TOTAL	945.315.584,41

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	218.909.551,98
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	250.597.213,42
• les primes cédées aux réassureurs (-)	26.395.623,12
• La variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (-), réduction (+)	-12.212.184,53
• La part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (+), réduction (-)	6.920.146,21
Produits des placements	26.392.856,32
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Sicav FEDERALE INVEST et K-Building)	3.689.804,50
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	17.123.796,30
• les reprises de correction de valeur sur placements	2.289.123,53
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €3.746.994 en 2023	3.290.131,99
Autres produits techniques nets de réassurance	5.704.480,85
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	172.482.987,25
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	135.079.770,94
• la part des réassureurs (-)	6.322.749,02
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	53.630.152,33
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-8.512.566,43
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	47.466,79

Participation aux bénéfices et ristournes (-)	-293.747,98
Correspond à la variation des provisions pour ristournes	
Frais d'exploitation nets (-)	90.246.806,10
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	9.473.069,85
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	4.972.049,01
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	4.279.519,28
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe (€2.128.443,30 en 2023)	221.501,56
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	2.426.809,65
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	23.337.823,90
Au 31.12.2024, elle s'élève à :	166.380.378,96
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à :	13.199.720,21
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• dividendes	178.000,00
• primes bénéficiaires au personnel	49.835,00
• bénéfice à reporter	12.971.885,21

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2024, d'un actif net de € 119.054.252,55 (dont maximum € 99.312.412,62 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la Société Coopérative pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant le paiement effectif des dividendes.

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 28 avril 2025 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2024 :

Au 1er avril 2025, la SA Beta Groupco a opéré une fusion par absorption avec la Société Coopérative. Par la suite, la SA Beta Groupco a modifié sa forme juridique en une Association d'Assurance Mutuelle (AAM) et sa dénomination pour devenir FEDERALE Assurance. Des étapes complémentaires sont prévues au cours de l'exercice 2025 afin d'intégrer d'autres sociétés du groupe au sein de l'AAM FEDERALE Assurance.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2025-2029. Ce plan stratégique comprend entre autres une simplification de la structure du groupe FEDERALE Assurance par le regroupement de l'ensemble de ses activités d'assurances, dont celles de la Société Coopérative au sein d'une seule entreprise d'assurance.

Dans ce cadre, une opération de fusion par absorption de la Société Coopérative par BETA GROUPCO SA (RPM : 0403.274.332 – nouvelle dénomination au 01.04.2025 : FEDERALE Assurance AAM) est intervenue le 01.04.2025 avec rétroactivité comptable au 01.01.2025.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 417,3 unités au cours de l'exercice 2024 contre 425,7 unités en 2023.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 44.518.028.

356 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 337 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2024 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la BNB.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement .
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk.
- La participation aux risk assessments.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par FEDERALE Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui est responsable de :

- conseiller sur les aspects stratégiques des risques et sur l'appétence au risque ;
- assurer une vision spécialisée de la gestion des risques ;
- être informé par le comité de direction de toute modification du profil de risques afin de s'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence au risque ;
- fournir des conseils sur la meilleure manière de gérer et d'atténuer les risques, tout en respectant les seuils définis par le conseil d'administration.
- assister dans la supervision de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques ;
- prendre note des avis et des rapports périodiques du Chief Risk Officer ;
- émettre des avis périodiques sur l'efficacité et la qualité des processus de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit du risque de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs : évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- Le risque est lié à l'humain ou plus précisément à la difficulté d'attirer et de retenir les talents et les personnes compétentes en veillant à l'équilibre de la masse salariale.
- Le risque d'erreur potentielle dans le développement, la mise en œuvre et/ou l'application ou l'interprétation des résultats produits par un modèle financier/de risque.
- Le risque lié à un tiers est tout risque associé à l'engagement d'un tiers dans le cadre de la prestation d'un service ou d'un produit à un client (la seconde partie). Il s'agit d'un terme générique couvrant plusieurs types de risques potentiels en fonction du produit ou du service, du tiers et de la nature de l'engagement ou de la relation.
- Le risque de fraude fait référence à la possibilité d'une perte financière due à une tromperie intentionnelle perpétrée par un individu ou un groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.
- Le risque de business processus est une perte de revenus résultant de processus inefficaces et/ou inefficients. Les processus inefficaces entravent la réalisation des objectifs de l'organisation, tandis que les processus inefficients peuvent permettre d'atteindre les objectifs, mais ne tiennent pas compte des coûts élevés encourus.
- Le risque lié à la sécurité physique est une perte résultant des dommages aux biens matériels de l'organisation, des blessures d'un employé ou d'un affilié et des dommages ou préjudices causés à un bien public.
- Les risques informatiques et de sécurité sont des menaces pesant sur les données, les systèmes critiques et les processus organisationnels. Il s'agit du risque associé à l'utilisation, à la propriété, à l'exploitation, à l'implication, à l'influence et à l'adoption des technologies de l'information au sein de FEDERALE Assurance. Les risques informatiques peuvent avoir un impact négatif sur FEDERALE Assurance et résultent souvent d'une mauvaise gestion des processus et des événements.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance prévoit que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2024 sur :

- la continuation de la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprise et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'Etat en profitant de la hausse des taux sans risque.

Alors que les portefeuilles de titres à revenu fixe et d'immobilier de rendement ont pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, les portefeuilles d'actions et d'immobilier de développement visent, outre la production d'un flux de dividendes, des plus-values à long terme.

Les taux sans risque se sont stabilisés à un niveau élevé en 2024. La réduction du profil de risque ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont impacté négativement le rendement récurrent sur portefeuille. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € 3.2 millions, à € 17.9 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non techniques) diminuent de € 18.8 millions en 2023, à € 16.5 millions en 2024 à la suite de la baisse des dividendes sur participations et de moindres coupons sur titres fixes.

Les revenus non récurrents (techniques + non techniques) diminuent de € 0.9 millions, et s'élèvent à € 1.4 millions en 2024, actés sur des plus-values sur actifs immobiliers.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2024, le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Ariane BERCKMOES en tant que CTO, membre du comité de direction a pris fin le 30 septembre 2024 et celui de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif le 21 février 2025.

Monsieur Michael HOEBRECHTS a été nommé en tant que membre du comité de direction, CTO, avec effet au 28 octobre 2024.

La fonction de président du conseil d'administration des entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

A la suite de la fusion par absorption de la SA Fédérale Real Estate par l'AAM Fédérale Assurance prenant effet au 1^{er} avril 2025, un nouveau comité spécialisé, le comité immobilier, sera constitué à partir de cette date.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, analyse financière, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégialement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2024, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../ 2025

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.